

Arrêté n° 919 CM du 16 juillet 2012 portant création du titre à finalité professionnelle 'Menuisier agenceur'

(NOR : EMP1201350AC)

Paru in extenso au journal officiel n°31 NS du 26/07/2012 à la page 2527 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 12/04/2024

- Chapitre Ier - Dispositions générales (Article 1er à Art. 3)
- Chapitre II - Organisation de la formation(Art. 4 à Art. 5)
- Chapitre III - Evaluation et délivrance du titre à finalité professionnelle(Art. 6 à Art. 15)

Le Président de la Polynésie française,
 Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,
 Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
 Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;
 Vu le décret n° 2005-1245 du 27 septembre 2005 relatif aux conditions de reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;
 Vu le code du travail, et notamment son article LP. 6312-13 ;
 Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation tripartite en date du 3 avril 2012 ;
 Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 juillet 2012,

Arrête :

CHAPITRE IER - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**Article 1er** *Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024*

Le titre à finalité professionnelle de 'menuisier agenceur' est créé. Il est classé au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité 'travail du bois et ameublement' - 234 s.

Il est réexaminé, par les partenaires sociaux, en concertation tripartite, dans un délai de cinq années.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024*

Le titre à finalité professionnelle 'menuisier agenceur' est composé de trois blocs de compétences fixés comme suit :

- Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel ;
- Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel ;
- Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Ces blocs de compétences peuvent être sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles.

Art. 3 *Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024*

Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre à finalité professionnelle de menuisier(ière) d'agencement sont annexés au présent arrêté. Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation préparant les candidats et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II - ORGANISATION DE LA FORMATION**Art. 4**

Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- compréhension des quatre opérations de base, les proportionnalités, la géométrie et du français ;
- aptitude à visualiser dans les trois dimensions.

Art. 5 Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024

La formation se compose de trois modules, complétés par deux périodes en entreprise. A l'issu de la formation, le stagiaire est capable de :

- effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur ;
- produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur ;
- effectuer une maintenance de premier niveau des outils de production en agencement intérieur ;
- établir un processus de fabrication en agencement intérieur ;
- fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif ;
- fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois ;
- préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition ;
- réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur ;
- préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur ;
- poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur ;
- installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur ;
- installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.

CHAPITRE III - EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024

Art. 6 Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024

Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre à finalité professionnelle, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre à finalité professionnelle de menuisier(ière) d'agencement :

1 - Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :

- a) Un parcours de formation composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
- b) Une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre à finalité professionnelle visé. Dans ce cas, le titre à finalité professionnelle est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.

2 - Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

3 - Les candidats ayant suivi une formation professionnelle qualifiante au CFPA, pour laquelle le référentiel professionnel est identique à celui annexé au présent arrêté et ayant obtenu un certificat de formation professionnelle à compter du 13 octobre 2005, date de publication du décret n° 2005-1245 du 27 septembre 2005 relatif aux conditions de reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Concernant ces derniers, la demande d'inscription aux épreuves d'évaluation est présentée selon un formulaire type mis à la disposition du demandeur par le CFPA et est accompagnée des pièces suivantes :

- copie de la carte d'identité nationale ;
- copie du certificat de formation professionnelle du titre visé.

Cette demande est déposée au CFPA au plus tard deux mois avant la tenue de la session d'évaluation relative au titre visé.

Art. 7 Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024

Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre à finalité professionnelle de menuisier(ière) d'agencement au ministère en charge de la formation professionnelle.

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du code du travail susvisé.

Art. 8 Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024

Les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse résultant :

- d'une mise en situation professionnelle ;
- observable directement, réelle ou reconstituée ;
- observable en différé (apport de preuve de réalisation) ;
- ou/et d'un entretien technique ;

b) Du dossier professionnel (DP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1^{er}a) de l'article 6 du présent arrêté ;

d) D'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Art. 9

Pour les candidats visés au 3^o de l'article 6 du présent arrêté, les compétences sont évaluées au vu d'un entretien devant le jury et des résultats obtenus lors de l'examen de fin de stage.

Art. 10 *Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024*

La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut de l'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq années à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre à finalité professionnelle de menuisier(ière) d'agencement. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Art. 11

Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Art. 12

Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (responsable d'atelier, menuisier qualifié, artisan menuisier, responsable de production, chef de fabrication).

Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice de la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Art. 13 *Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024*

Le centre de formation professionnelle pour adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre à finalité professionnelle de menuisier(ière) d'agencement conduisant à la délivrance du titre, telles que définies par le présent arrêté.

Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre à finalité professionnelle de menuisier(ière) d'agencement conduisant à la délivrance du titre, les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 14 *Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024*

Le titre à finalité professionnelle de menuisier(ière) d'agencement et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Art. 15

Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juillet 2012.

Par le Président de la Polynésie française :
Oscar Manutahi TEMARU.

Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,
Pierre FREBAULT.

Annexe - Référentiel professionnel (RP) du titre à finalité professionnelle "menuisier agenceur" niveau V
(3) Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024

Annexe - Référentiel de certification (RC) du titre à finalité professionnelle "menuisier agenceur" niveau V
(3) Rédaction issue de Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 919 CM du 16 juillet 2012](#), JOPF n° 31 NS du 26/07/2012 à la page 2527
- [Arrêté n° 1754 CM du 7 novembre 2016](#), JOPF n° 92 N du 15/11/2016 à la page 13539
- [Arrêté n° 443 CM du 9 avril 2024](#), JOPF n° 37 N du 12/04/2024 à la page 4559



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« MENUISIER AGENCEUR »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	1/31

INTRODUCTION

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

Le titre à finalité professionnelle « Menuisier agenceur » que l'arrêté du 22 août 2016 avait défini en trois activités types n'est plus adapté à la réalité du métier. La présente version comporte trois activités, plus conforme aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné, le périmètre et le contenu des compétences sont actualisés et répondent aux usages courants de la profession.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

L'agencement intérieur est un métier qui relève à la fois des métiers de l'ameublement, de la fabrication de mobilier sur mesure et des métiers du bâtiment dans sa dimension chantier de second-œuvre. Les entreprises d'agencement intérieur se définissent par :

- La conception, la fabrication, la finition et l'installation d'ouvrages simples ou complexes sur mesure.
- L'emploi de multi matériaux (bois, dérivés du bois, métal, inox, verre, céramique et composites).

L'analyse du travail, effectuée selon une approche multi méthodologique, a permis de croiser différents regards. Pour approfondir les éléments de veille sectorielle, une enquête a été réalisée auprès de responsables d'entreprises. Le panel interrogé a été constitué dans un souci de représentativité de la profession en termes de taille d'entreprises, localisation géographique et type d'équipement. Les résultats des entretiens menés ainsi que les questionnaires exploitables ont été mis en regard avec des données plus spécifiques traitant de l'employabilité du menuisier d'agencement intérieur. La menuiserie d'agencement intérieur se doit d'être en phase avec les défis sociétaux et environnementaux qui nous attendent dans les prochaines décennies. Produire localement, utiliser des matériaux locaux, écologiques, recyclables, issus d'une production durable. L'évolution de la technologie et donc la baisse des coûts, permet aux entreprises de s'équiper de machines à commande numérique. L'utilisation de machines à commande numérique permet une relocalisation d'une production sur mesure, personnalisée et créative.

L'analyse du travail fait apparaître des définitions assez nettes des activités en fonction de la taille des entreprises. Le menuisier agenceur allie des savoir-faire artisanaux à la maîtrise de techniques et matériaux innovants. Ces compétences s'expriment dans des réalisations diversifiées : habillage mural, cuisine équipée, banque d'accueil, comptoir, table de vente, de réunion ou de conférence, en y intégrant divers équipements : sanitaire, électroménager, électrique, informatique, vitrine sécurisée, miroiterie, etc.

Pour répondre à la richesse et la complexité de ce métier et permettre une cohérence souhaitée par les PME, deux nouvelles compétences sont nécessaires : Utiliser des logiciels de dessin et réaliser des finitions courantes.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	2/31

Liste des activités

Ancien Titre à finalité professionnelle : Menuisier Agenceur

- Réaliser un aménagement d'espace à usage d'habitation
- Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation
- Fabriquer et installer un agencement d'espace à usage professionnel

Nouveau Titre à finalité professionnelle : Menuisier Agenceur

- Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.
- Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel
- Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	3/31

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel	1	Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur
		2	Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur
		3	Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur
		4	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur.
		5	Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif.
		6	Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois.
2	Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel	7	Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition
		8	Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur
3	Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel	9	Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur
		10	Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur
		11	Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur
		12	Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	4/31

FICHE EMPLOI TYPE

Menuisier Agenceur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

A partir de documents techniques définissant les besoins, les exigences de la clientèle et les contraintes techniques liées au projet, le menuisier agenceur réalise des éléments mobiliers destinés à l'usage et à l'aménagement d'une habitation (cuisine, salle de bain, dressing, bibliothèque, etc.), du meuble fonctionnel (banque d'accueil, bar, guichet, etc.) et du mobilier commercial (table de vente, rayonnage, etc.). Il présente la particularité de répondre au « sur demande » en plus de répondre au « sur mesure » en prenant en compte des solutions techniques de mise en œuvre retenues et en analysant les impacts sur les matériaux, les matériels et les organisations.

Il travaille dans des entreprises de taille variable, sur tous les postes avec une organisation de type industrielle. Il travaille le plus souvent debout dans des locaux assez bruyants. L'exposition au bruit et aux poussières est un facteur de risques professionnels. Aussi, il exerce son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé. Leur application oblige au port d'éléments de protection individuelle (EPI) : lunettes, chaussures de sécurité, masque anti-poussière, bouchons auditifs, casque anti-bruit. Par ailleurs, les incidences du développement durable impactent l'activité à l'atelier et sur le chantier. Le tri sélectif des déchets, la loi sur l'eau, la loi sur l'air notamment, ont une incidence sur l'organisation du travail. Pour cet emploi, le poste de travail et les accès aux lieux de travail peuvent être aménagés afin de recevoir des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Pour assumer sa responsabilité sociétale et environnementale, l'entreprise met en place des procédures spécifiques que les tenants de l'emploi sont tenus de respecter.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Agencement d'espaces commerciaux (indépendants, franchisés).

Agencement d'espaces de loisirs (cinémas, yachting, théâtres, médiathèques).

Agencement d'espaces de soin et de santé (cabinets médicaux, dentaires).

Agencement d'espaces collectifs.

Agencement d'espaces de bureaux.

Agencement d'espaces de cafés, hôtels, restaurants de discothèques.

Agencement d'espaces privés.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Menuisier agenceur.

Agenceur de cuisines.

Menuisier dans l'industrie du meuble.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail). Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	5/31

l'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)
Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.
Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur.
Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.
Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur.
Établir un processus de fabrication en agencement intérieur.
Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif.
Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois.
2. Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.
Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.
Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur.
3. Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.
Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.
Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.
Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur.
Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.

Compétences transversales de l'emploi
Respecter des règles et des procédures
Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème

Niveau et/ou domaine d'activité
Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) :
Code(s) NSF :
234s--Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles

Fiche(s) Rome de rattachement
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	6/31

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 1
Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir de documents techniques définissant les besoins et exigences de la clientèle et les contraintes techniques liées au projet, le tenant de l'activité fabrique des mobiliers fonctionnels constituant un agencement intérieur à usage privé (cuisine, salle de bain, dressing, bibliothèque, etc.), et réalise sur mesure différents mobiliers pour des agencements intérieurs d'espaces professionnels (banque d'accueil, rayonnage, etc.).

Il effectue des relevés sur chantier. Il dessine des plans 2D (ensemble, détail, etc.) pour la fabrication et l'installation sur le chantier. Il produit des nomenclatures. Il définit des processus de fabrication et optimise les moyens de production en analysant les contraintes techniques liées au local, aux formes (droites, courbes et biaises), aux divers matériaux et à la réglementation en vigueur. Dans tous les cas, il participe au processus qualité et se réfère aux exigences contractualisées. Dans différents matériaux, il effectue des opérations de débit, de calibrage, de défonçage, de liaisonnage et de profilage sur différentes machines couramment utilisées dans la profession et en effectue la maintenance préventive de premier niveau. Il effectue des opérations de placage et d'incrustation. Il positionne les quincailleries et les accessoires mentionnés dans les documents techniques. Il effectue avant livraison la protection des éléments terminés. La finalité de l'activité est de mettre à la disposition du client des produits fonctionnellement et esthétiquement conformes au cahier des charges, pour cela Il effectue un contrôle qualité constant.

Dans l'exercice de cette activité, il emploie des bois massifs et, des panneaux dérivés du bois (panneaux plaqués, panneaux mélaminés, panneaux stratifiés). Il s'appuie sur les règles de sécurité en vigueur et sur les normes environnementales et dispose des connaissances sur les caractéristiques techniques des machines-outils stationnaires et portatives.

Cette activité s'exerce principalement en atelier et le plus souvent en équipe, en raison des contraintes liées à la manutention et la distribution des éléments (poids, encombrement, situations de pose et d'installation, etc.). Elle nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Il participe à la démarche de prévention des risques liés aux machines, qui repose sur les principes généraux définis dans le Code du travail. Il utilise des machines stationnaires et portatives qui l'exposent aux risques de rejet, de coupure et de sectionnement, au bruit, aux vibrations et à l'inhalation de poussières de bois. Les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap peuvent occuper cette activité après l'aménagement des postes de travail, des machines et des accès aux lieux de travail. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail qui nécessitent le port d'équipements de protection individuelle adaptés : masque anti-poussières, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons auditifs, casque anti bruit, etc. La prise en compte du tri sélectif des déchets (chutes de bois, de panneaux dérivés, aérosols, emballage de produits), a une incidence sur l'organisation de l'entreprise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail). Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	7/31

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur
Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.
Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur.
Établir un processus de fabrication en agencement intérieur.
Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif.
Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois.

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures
Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	8/31

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 2

Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le tenant de l'activité effectue la préparation et le traitement de finitions sur des éléments mobiliers d'un agencement intérieur. Le résultat doit être conforme aux définitions qualitatives et esthétiques du cahier des charges. Il s'agit d'organiser le poste de préparation, de réaliser les ponçages et égrenages attendus, de contrôler les états de surface, d'organiser le processus de finition, de préparer et régler les matériels d'application, d'appliquer par pulvérisation des finitions courantes et de mettre à disposition des éléments finis en vue de leur expédition.

Cette activité s'exerce en général seul suivant un ordonnancement précis et se réalise en atelier dans une zone spécialement prévue à cet effet. L'exécution des travaux se caractérise par une prise d'initiative, d'une connaissance des produits et des moyens d'application. Le tenant de l'activité rend compte de l'avancement des commandes en vue de leur suivi et dans le souci de respecter les délais.

Le tenant de l'activité participe à la démarche de prévention des risques liés aux machines, qui repose sur les principes généraux définis dans le Code du travail. Il utilise des machines portatives qui l'exposent aux risques de rejet, de coupure et de sectionnement, au bruit, aux vibrations et à l'inhalation de poussières de bois. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail qui nécessitent le port d'équipements de protection individuelle adaptés : masque anti-poussières, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons auditifs, casque anti bruit, etc. La prise en compte du tri sélectif des déchets (chutes de bois, de panneaux dérivés, aérosols, emballage de produits), a une incidence sur l'organisation de l'entreprise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail). Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.
Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur.

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	9/31

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 3
Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement
intérieur à usage privé ou professionnel.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sur le chantier, le tenant de l'activité approvisionne, plante, adapte et installe des éléments d'agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Il organise les moyens relatifs à la pose et à l'installation et repère d'éventuelles difficultés liées aux spécificités du chantier. Il place et ajuste les éléments mobiliers ou les ensembles d'un agencement intérieur. Il installe et met en service les équipements sanitaires, les équipements électriques ou les équipements électroménagers. Il effectue des démarches de fin de chantier.

Le tenant de l'activité participe à la démarche de prévention des risques liés aux machines, qui repose sur les principes généraux définis dans le Code du travail. Il utilise des machines portatives qui l'exposent aux risques de rejet, de coupure et de sectionnement, au bruit, aux vibrations et à l'inhalation de poussières de bois. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail qui nécessitent le port d'équipements de protection individuelle adaptés : masque anti-poussières, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons auditifs, casque anti bruit, etc. La prise en compte du tri sélectif des déchets (chutes de bois, de panneaux dérivés, aérosols, emballage de produits), a une incidence sur l'organisation de l'entreprise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du code du travail). Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (Arrêté du 23 février 2012).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.
Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	10/31

Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur.
Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.

Compétences transversales de l'activité type
Respecter des règles et des procédures

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°1

Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur le chantier, passer par une phase de relevés. Partir du principal vers le détail, pour cela :

- Faire un croquis de l'espace à agencer à main levée.
- Effectuer un relevé dimensionnel au mètre ou au laser.
- Relevé les spécifications géométriques de l'espace (équerrage, planéité, dimensions, état de surface, hauteurs plafonds, niveaux sols, etc.) et les reporter sur le croquis.
- Décrire au mieux l'état et la nature du support et faire figurer les différents réseaux, les divers équipements, le positionnement et le sens d'ouvertures des portes, fenêtres, etc.
- Utiliser un smartphone pour faire des prises de vues générales ou des photos de détails sur les points le nécessitant.
- Ajouter les détails relatifs au site, aux conditions d'accès et de stationnement, surtout s'il présente une particularité (type de bâtiment, étage (escalier, ascenseur), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, hall d'entrée, etc.).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence nécessite un déplacement sur site. Le professionnel intervient seul et souvent en site occupé en présence de public, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Sur le chantier, le port d'Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, protections anti-bruit, lunettes, etc.), est obligatoire.

Critères de performance

Le croquis respecte les proportions.
Les relevés dimensionnels et géométriques reportés permettent une exploitation postérieure.
La description de l'espace à agencer est précise et les paramètres du support (nature, état, rectitude, etc.), sont pris en compte.
Les conditions d'accès et autres singularités sont précisées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Effectuer un relevé graphique manuel (croquis, pré-plans).
Relever des dimensions, des niveaux, des aplombs et des planétés en utilisant des instruments de mesure classiques ou optiques.
Décrire la nature du support et faire figurer les points d'eau (alimentation et évacuation), les branchements électriques et d'éclairages, les équipements de chauffage ou de climatisation, le positionnement et le sens d'ouverture des portes, des fenêtres, etc.
Effectuer un descriptif simple in situ (accessibilité, état des lieux, etc.).
Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Connaissance de la terminologie du bâtiment.
Connaissance des différents types de supports.
Connaissance des règles et conventions de représentation du dessin technique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	11/31

Connaissance des tracés géométriques et de la représentation en perspective.
Connaissance des outils de mesure.
Connaissance des normes d'ergonomie et des normes d'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite).
Connaissance des normes en installation sanitaire et en installation électrique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	12/31

FICHE DE COMPETENCE PROFESIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°2
Produire des plans d'exécution et établir des nomenclatures pour un mobilier
d'agencement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des solutions techniques retenues, produire des plans d'ensemble et de détails en tenant compte des procédés de fabrication, des matériels et des outillages qui aideront à l'exécution proprement dite et établir des documents associés à la fabrication et à l'installation.

- Produire des plans de fabrication avec un logiciel DAO 2D.
- Vérifier la faisabilité technique en interne.
- Inventorier les différentes pièces composant le mobilier à réaliser avec les dimensions à obtenir pour les phases du débit.
- Renseigner des nomenclatures sur un logiciel de type tableur.
- Transmettre l'ensemble des travaux à l'approbation du hiérarchique.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel travaille en autonomie et en relation avec la production, des réunions permettent d'apprécier l'avancée des travaux.

Critères de performance

Les plans respectent le cahier des charges et permettent de lancer la production.
La nomenclature pièces est traitée dans sa totalité.
La nomenclature quincailleries est abordée de manière complète et sans rien oublier.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Utiliser les technologies de l'information, les outils numériques et/ou bureautiques.
Utiliser un logiciel de DAO dédié à l'agencement intérieur.
Utiliser les différents modes constructifs utilisés en agencement intérieur.
Inventorier les différentes pièces composant l'ouvrage ou partie d'ouvrage à réaliser et établir des nomenclatures pièces et quincailleries.
Réaliser des recherches dans un catalogue ou une bibliothèque numérique sur internet.
Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.
Travailler et coopérer au sein d'un collectif.
Connaissance d'un logiciel DAO pour l'agencement intérieur, des outils numériques et/ou bureautiques.
Connaissance des matériaux en agencement intérieur.
Connaissance des systèmes constructifs en agencement intérieur.
Connaissance des règles et les conventions de représentation du dessin technique.
Connaissance des différents tracés géométriques.
Connaissance des matériaux dérivés (PPSM, MDF, stratifiés, bandes de chants, composites, etc.).
Connaissances des caractéristiques des matériaux cités : aluminium, inox, verre, résine de synthèse.
Connaissance des techniques de liaison de mobiliers en panneaux dérivés.
Connaissance des systèmes, de rotation, de translation et de condamnation utilisés en agencement intérieur.
Connaissance des moyens de recherche dans un catalogue fournisseur sur internet.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	13/31

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°3 **Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en** **agencement intérieur**

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En matière de prévention, réaliser des opérations de maintenance de premier niveau, d'identification de dysfonctionnement machine et d'entretien des outils de coupe en toute sécurité.

- Assurer une maintenance de premier niveau basée sur des actions simples d'entretien et de nettoyage (exemples : table, tableau de commande, guide, etc.).
- En prévention du risque de blessure (écrasement, entraînement, coupure, etc.), dû à l'action mécanique d'éléments de machines, d'outils ou de pièces projetées, vérifier l'état et le fonctionnement des équipements de sécurité (exemples : entraîneur, protecteur).
- En prévention des risques liés aux poussières de bois, vérifier les dispositifs de captage des systèmes d'aspiration industriels fixes ou mobiles.
- Identifier, analyser (causes, remèdes), et signaler un dysfonctionnement sur une machine.
- Renseigner des fiches sécurité qui précisent les tâches de maintenance préventive de premier niveau des machines et des équipements de sécurité.
- S'assurer que tous les outils coupants manuels soient bien affûtés.
- Vérifier que les outils de coupe (machines-outils) soient propres et permettent un usinage de qualité en toute sécurité.
- Garder le lieu de travail et de circulation entre les machines propre et ainsi contribuer à la réduction d'accidents dus aux chutes, aux glissades ou aux trébuchements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans un atelier qu'il partage avec l'ensemble du personnel de fabrication. Dans cet environnement bruyant, le port d'Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, protections anti-bruit, lunettes, etc.), est obligatoire.

Critères de performance

Un entretien régulier des machines permet un fonctionnement garantissant la production et la sécurité. Sur une machine laissant apparaître un dysfonctionnement, la cause est correctement identifiée et signalée.

La vérification des dispositifs de sécurité est effectuée et d'éventuelles anomalies rencontrées au cours de ces contrôles sont signalées.

Les outils de coupe, fers, contre-fers et plaquettes sont régulièrement contrôlés.

Le lieu de travail et de circulation entre les machines est maintenu propre.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Effectuer des opérations de maintenance préventive de premier niveau de l'outil de production et renseigner les fiches qui précisent leurs exécutions.

Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement.

Effectuer le remplacement et le réglage des organes de coupe.

Nettoyer et ranger les outils de coupe.

Respecter les règles de protection contre les poussières.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	14/31

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Connaissance des risques liés à l'activité (électriques, chimiques, poussières, sonores, manutentions, machines).
Connaissance sur les manutentions manuelles et mécaniques
Connaissance sur l'organisation et la protection du poste de travail
Connaissance sur l'évacuation des déchets.
Connaissance sur la technologie et l'utilisation des machines et des outillages en sécurité.
Connaissance des documents techniques de maintenance.
Connaissance des moyens de contrôle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	15/31

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°4 Établir un processus de fabrication en agencement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Définir les différentes phases du processus de fabrication et établir la liste ordonnée des opérations d'usinage. Pour chaque usinage : indiquer les instructions techniques nécessaires, choisir la machine adaptée et l'outillage qui lui est associé et imposer les moyens de contrôle à utiliser.

- Vérifier la faisabilité en termes de capacité et organiser les postes de travail en tenant compte du plan de charge de l'atelier.
- Identifier, au travers de fiches techniques de sécurité, les modes opératoires des machines stationnaires ou portatives.
- Repérer sur les plans les différentes pièces composant l'ouvrage.
- Analyser chaque pièce pour en connaître toutes les phases d'usinage.
- Classer les phases dans l'ordre chronologique du travail à réaliser.
- Déterminer les sous-phases et les opérations.
- Effectuer des croquis des pièces à divers stades de l'usinage.
- Identifier les machines stationnaires ou portatives.
- Déterminer les outils de coupe (forme, profil).
- Définir le positionnement et le réglage des outils de coupe (côtes d'usinage, tolérances).
- Imposer les moyens de pressage ou de maintien des pièces.
- Informer sur les moyens de contrôle à utiliser.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence soit dans un bureau méthodes, soit à l'atelier. Il étudie le dossier technique et les plans de l'ouvrage à fabriquer et détermine le matériel adéquat, les phases de fabrication et la division des tâches. A l'atelier, le port d'Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, protections anti-bruit, lunettes, etc.), est obligatoire.

Critères de performance

L'analyse de fabrication respecte les moyens de production et les phases, sous-phases et opérations sont clairement définies.
Le choix, le positionnement et le réglage des outils de coupe sont adaptés à l'usinage attendu et les moyens de contrôle sont identifiés.
Le processus de fabrication est exploitable par un tiers.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Analyser des contraintes techniques de l'ouvrage à réaliser.
Définir un processus de fabrication.
Effectuer une analyse de fabrication.
Produire les documents associés (contrat de phase, fiche suiveuse).
Mettre en œuvre des modes opératoires.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Connaissance des règles et conventions de représentation du dessin technique.
Connaissance des matériaux bois et dérivés (caractéristique, propriété, classification, domaine d'utilisation, performances physiques et mécaniques, etc.).
Connaissance des caractéristiques des matériaux cités : aluminium, inox, verre, résine de synthèse.
Connaissance des composants (quincaillerie, accessoires), et des systèmes de liaison, de rotation, de translation et de condamnation pour des mobiliers en bois massif ou panneaux dérivés.
Connaissance des moyens et techniques de fabrication (procédés, moyens et systèmes d'usinage, outils de coupe, lois d'usinage, contrôle).
Connaissance des techniques d'assemblage, de montage, de mise en forme et de plaquage.
Connaissance des techniques de finition et de traitement (qualité de l'état de surface brut des ouvrages finis).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	16/31

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°5

Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents de fabrication et de machines stationnaires ou portatives spécifiques au travail du bois massif, fabriquer tous types d'ouvrages (exemples : habillage mural, bibliothèque), et de petits éléments (exemples : présentoirs, moulures), en bois massif.

- Adopter les gestes et postures appropriés, utiliser les équipements de protection individuelle adaptés et respecter les règles de sécurité spécifiques.
- Veiller à la sécurité et la santé des personnes proches de son environnement de travail.
- En prévention des risques liés aux poussières de bois massif, vérifier les dispositifs de captage des systèmes d'aspiration industriels fixes ou mobiles.
- Analyser et exploiter les différents documents de fabrication.
- Organiser son poste de travail en tenant compte du plan de charge de l'atelier.
- Débit et corroyer des pièces en bois massif.
- Liaisonner des pièces entre elles par ajouts de composants et de quincailleries spécifiques et vérifier l'ajustage et l'affleurage des arasements (vis, assembleurs, lamelles d'assemblage, tourillons, etc.).
- Usiner des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Préparer et utiliser un gabarit d'usinage pour l'usinage (calibrage, profilage), d'une pièce cintrée en bois massif.
- Contrôler les usinages (perçages, entailles, rainures, etc.), état de surface et si besoin réaffecter les pièces non conformes.
- Positionner des organes de rotation et de condamnation mentionnés dans les documents de fabrication selon un ordre spécifique.
- Monter et stocker l'ouvrage ou l'élément en attente de finition.
- Prendre en compte le tri sélectif de déchets (chutes de bois, aérosols type colle, produits d'emballage).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans un atelier qu'il partage avec l'ensemble du personnel de fabrication. Au cours des différentes opérations d'usinage, il utilise des machines et des équipements nécessitant une attention soutenue et une certaine dextérité. Cela passe par l'application de règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail. Cela se traduit également par le port d'équipements de protection individuelle spécifiques, par l'utilisation pertinente des protecteurs sur les machines à bois et par celle des installations d'extraction de poussières.

Critères de performance

La liaison des pièces respecte les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies dans les documents de fabrication.

L'usinage des pièces respecte les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies dans les documents de fabrication.

L'ouvrage respecte les caractéristiques dimensionnelles et géométriques demandées.

L'absence de rayures, de chocs, de colles et de traces diverses permet l'application d'une finition.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Exploiter les documents techniques et suivre un processus simple de fabrication.

Effectuer des opérations de débit du bois massif (débit en plot et débit en avivé).

Effectuer des opérations de corroyage sur bois massif.

Effectuer des opérations de calibrage sur bois massif.

Effectuer des opérations d'usinage sur bois massif.

Effectuer des opérations de profilage sur bois massif.

Effectuer des opérations de ponçage sur bois massif.

Effectuer un contrôle continu sur l'ensemble des opérations.

Effectuer les opérations de maintenance entre les différentes opérations

Ranger et nettoyer les postes de travail et de circulation entre les machines.

Respecter les règles de protection contre les poussières.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	17/31

S'intégrer dans un collectif de travail.
Connaissance des bois massifs couramment utilisés.
Connaissance des lois d'usinage et techniques de débit, de corroyage, d'usinage et de profilage des bois massifs.
Connaissance sur la technologie et l'utilisation des machines et des outillages en sécurité.
Connaissance des systèmes, de rotation, de translation, de condamnation et d'équipement utilisés en agencement intérieur.
Connaissance des outils de mesure et de contrôle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	18/31

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°6
Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux
dérivés du bois

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A l'aide de machines stationnaires ou portatives spécifiques au travail des matériaux dérivés du bois (plaqués, mélaminés, stratifiés, etc.), fabriquer sur mesure en toute sécurité du mobilier d'un agencement intérieur dans le respect de la norme de coordination dimensionnelle dite du "pas de 32", des banques d'accueil, des habillages muraux, etc. Ajuster ou adapter des éléments de finition métalliques (exemples : profilé, grille) et des éclairages de type LED (exemples : réglette, spot encastré).

- Adopter les gestes et postures appropriés, utiliser les équipements de protection individuelle adaptés et respecter les règles de sécurité spécifiques.
- Veiller à la sécurité et la santé des personnes proches de son environnement de travail.
- En prévention des risques liés aux poussières de bois, vérifier les dispositifs de captage des systèmes d'aspiration industriels fixes ou mobiles.
- Exploiter et analyser les différents documents de fabrication.
- Organiser son poste de travail.
- Réaliser des opérations d'approvisionnement en matériaux, quincailleries et équipements.
- Débiter et calibrer des pièces dans des panneaux dérivés du bois.
- Usiner des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Contrôler les usinages (perçages, entailles, rainures, etc.), et si besoin réaffecter les pièces non conformes.
- Liaisonner des pièces entre elles par ajouts de composants et de quincailleries spécifiques.
- Vérifier l'ajustage et l'affleurement des différents éléments (vis, assembleurs, lamelles d'assemblage, tourillons, etc.).
- Positionner des organes de rotation, de condamnation ou de translation, et les accessoires mentionnés dans les documents de fabrication selon un ordre spécifique.
- Protéger et stocker des éléments de mobilier en attente de finition.
- Réaliser le montage d'un mobilier d'agencement.
- Préparer un gabarit et mettre en forme une pièce en panneau dérivé du bois.
- Débiter, encoller et affleurer des panneaux décors et stratifiés sans défaut de planéité et sans créer d'éclats, de rayures ou d'irrégularités.
- Adapter des profilés de finition (aluminium, métalliques, etc.).
- Installer des éclairages de type LED.
- Coder (étiquettes, code-barres), conditionner (films à bulles, films étirables, protection d'angle), et stocker les éléments mobiliers d'un agencement intérieur.
- Prendre en compte le tri sélectif de déchets (Chutes de panneaux dérivés du bois, aérosols type colle, produits d'emballage).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans un atelier qu'il partage avec l'ensemble du personnel de fabrication. Au cours des différentes opérations d'usinage, il utilise des machines et des équipements nécessitant une attention soutenue et une certaine dextérité. Cela passe par l'application de règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail. Cela se traduit également par le port d'équipements de protection individuelle spécifiques, par l'utilisation pertinente des protecteurs sur les machines à bois et par celle des installations d'extraction de poussières.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	19/31

Critères de performance

Les calibrages, les perçages et les usinages des pièces respectent les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies dans les documents de fabrication.
La pose des organes de rotation, translation et condamnation répond aux critères de performances attendus.
Les liaisons des pièces sont correctement ajustées et le montage du mobilier respecte les caractéristiques dimensionnelles et géométriques demandées.
Les coupes, collages et affleurages des placages ne présentent pas de défauts de surface et de planéité.
L'absence de rayures, de colles et de traces diverses permet l'application d'une finition.
Les gestes, postures et équipements de protection individuelle sont adaptés à la situation de travail.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Adopter les gestes et postures appropriés et utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
Au travers de fiches techniques de sécurité, positionner, régler des outils de coupe, adapter des éléments de sécurité sur des machines dédiées et vérifier les dispositifs de captage des systèmes d'aspiration.
Exploiter des documents de fabrication.
Avec des machines stationnaires et portatives, effectuer des opérations de débit, de calibrage, de perçage, d'entaillage, de défonçage, de rainurage, etc.
Confectionner des gabarits et réaliser des formes courbes.
Effectuer des opérations de plaquage de panneaux décors et stratifiés.
Liaisonner des pièces entre elles par ajouts de composants et de quincailleries spécifiques.
Positionner des organes de rotation, de condamnation ou de translation et les accessoires mentionnés dans les documents de fabrication selon un ordre spécifique.
Installer des profils de finition métalliques, des éléments en verre et des éclairages de type LED.
Effectuer un contrôle continu sur l'ensemble des opérations.
Effectuer la maintenance de premier niveau de l'outil de production.
Ranger et nettoyer les postes de travail et de circulation entre les machines.
Respecter les règles de protection contre les poussières.
Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Connaissance des panneaux dérivés du bois couramment utilisés.
Connaissance des caractéristiques des éléments de finition métalliques et des éclairages de type LED.
Connaissance des lois d'usinage et techniques de débit, de calibrage et d'usinage.
Connaissance de la normalisation "pas de 32".
Connaissance des systèmes de rotation, de translation, de condamnation et d'équipement utilisés en agencement intérieur.
Connaissance des techniques de liaison de pièces en panneaux dérivés.
Connaissance sur la technologie et l'utilisation des machines et des outillages en sécurité.
Connaissance des outils de mesure et de contrôle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	20/31

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 7 Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réceptionner et identifier des éléments mobiliers d'un agencement intérieur et déterminer l'ensemble des moyens nécessaires à l'exécution du travail de préparation. Le résultat attendu est la mise à disposition pour application d'une finition en fonction du cahier des charges.

- Préparer et organiser le poste de travail.
- Manutentionner les éléments mobiliers avec dextérité et précaution
- Contrôler les éléments et détecter les non-conformités.
- Démonter et remonter des quincailleries d'assemblage et/ou de fixation et des accessoires.
- Effectuer une finition adaptée au cahier des charges
- Choisir l'abrasif et le matériel adapté.
- Poncer manuellement ou mécaniquement dans les conditions de respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Nettoyer le poste de travail, le matériel et les équipements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans un local, à l'écart de l'atelier de fabrication. Les travaux de ponçage sont réalisés sur une table d'aspiration, à partir de consignes et de procédures strictes, et en respectant les données des documents techniques.

Critères de performance

- Le contrôle permet le traitement des non-conformités.
- Le choix des abrasifs et matériels permet d'atteindre le niveau de qualité demandé.
- Le ponçage respecte la gestuelle et les conditions des règles d'hygiène et de sécurité.
- Le nettoyage du poste de travail et de son environnement est effectué.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

- Démonter et remonter des quincailleries d'assemblage et/ou de fixation et des accessoires.
- Contrôler un état de surface.
- Organiser un poste de travail de ponçage.
- Affûter et utiliser un racloir.
- Choisir des abrasifs et matériels adaptés.
- Mener des opérations de ponçage.
- Contrôler l'absence de défauts.
- Manutentionner et stocker les éléments mobiliers avec dextérité et précaution.
- Respecter les règles de protection contre les poussières.
- Respecter les règles environnementales des traitements des déchets.
- Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
- Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.
- S'intégrer dans un collectif de travail.
- Connaissance des outils pour le démontage et remontage des différentes quincailleries d'ameublement.
- Connaissance des essences de bois et de leurs spécificités.
- Connaissance des panneaux dérivés du bois utilisés en agencement intérieur et leurs spécificités.
- Connaissance des défauts de préparation entraînant des non-conformités.
- Connaissance de l'affûtage et de l'utilisation du racloir.
- Connaissance des abrasifs appliqués et de leurs domaines d'emploi.
- Connaissance des matériels de ponçage et de leurs fonctionnements.
- Connaissance des risques liés aux poussières des bois.
- Connaissance des appareils de captage de poussières de bois.
- Connaissance de la manutention en sécurité des éléments mobiliers avec dextérité et précaution.
- Connaissance des contraintes de stockage en sécurité.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	21/31

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8
Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser des finitions vernies sur support en bois ou en matériaux dérivés du bois de toute forme, conformément aux indications de mise en œuvre, et aux exigences du cahier des charges

- Analyser et exploiter les fiches techniques et les documents de travail.
- Définir une teinte conformément à un échantillon.
- Organiser un poste de travail pour appliquer des produits de finition.
- Appliquer des produits de finition à l'aide de matériels de pulvérisation.
- Sécher des pièces.
- Egrener entre deux couches.
- Protéger et stocker des éléments ou des ensembles finis.
- Nettoyer le poste de travail et le matériel de pulvérisation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans un local, à l'écart de l'atelier de fabrication. Les travaux de pulvérisation sont réalisés en cabine de vernissage, à partir de consignes et de procédures strictes, et en respectant les données des documents techniques.

Critères de performance

Les consignes d'application spécifiées sur les fiches techniques sont respectées.

L'application par pulvérisation est conforme tant à plat que sur des volumes.

L'égrenage entre couches est soigneusement effectué.

Les temps de séchage et de recouvrement sont respectés.

L'aspect final est recevable en regard du cahier des charges.

Les outils et matériels sont nettoyés et rangés après utilisation.

Les déchets sont triés et évacués selon leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Egrener des supports en cours de cycle de vernissage.

Contrôler la conformité d'un égrenage.

Préparer des produits par calcul, mesure, pesage et mélange de composants.

Choisir et régler les matériels d'application pneumatiques.

Utiliser les matériels d'application.

Mettre en œuvre une gestuelle professionnelle efficace.

Contrôler la conformité et l'aspect d'un film de vernis.

Respecter les règles de protection contre les poussières.

Respecter les règles environnementales des traitements des déchets.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance des essences de bois et de leurs spécificités.

Connaissance des défauts de préparation entraînant des non-conformités.

Connaissance des abrasifs appliqués, et de leurs domaines d'emploi.

Connaissance des panneaux utilisés en agencement intérieur et leurs spécificités.

Connaissance des calculs de surfaces, de volumes, de quantités et de proportions.

Connaissance des différentes teintes utilisées en agencement intérieur.

Connaissance de la spécificité des produits de finition et de leurs domaines d'emploi.

Connaissance de la technologie des matériels d'application pneumatiques.

Connaissance des réglages des matériels d'application pneumatique.

Connaissance des différents modes d'application.

Connaissance des causes et remèdes de défauts de finition.

Connaissance des risques liés aux produits de finition

Connaissance des moyens de captation des produits de finition.

Connaissance des moyens de séchage et de stockage.

Connaissance des règles de traitements des déchets selon leur classe.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	22/31

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques (plans, nomenclatures, etc.), mettre en place une organisation couvrant la préparation proprement de l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.

Sur le site de l'entreprise :

- Dresser des listes exhaustives de matériels, des équipements et des outillages nécessaires à la pose et à l'installation et préparer ceux-ci en prenant en compte les paramètres liés à l'efficacité du chantier, à la maintenance des ouvrages, à la gestion des déchets (exemple : bennes), et celle liée aux accès en sécurité des personnes aux postes de travail (exemple : Plate-Forme Individuelle Roulante Légère).
 - Organiser les approvisionnements des matériaux, des éléments mobiliers et des équipements compte tenu du flux d'avancement envisagé pour l'exécution des travaux de pose et d'installation.
 - Effectuer une maintenance de premier niveau des matériels et outillages.
 - Effectuer une préparation d'éléments d'adaptation ou d'ajustement liée aux spécificités et exigences propres à l'exécution des travaux de pose et d'installation.
 - Situer le lieu du chantier, définir les conditions d'accès et de stationnement (type de bâtiment, localiser l'étage (ascenseur, escalier), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, etc.), et se coordonner avec le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.
- Sur le lieu d'exécution des travaux de pose et d'installation :
- Evaluer les contraintes liées à la protection des biens et des personnes et apporter une réponse en termes de prévention.
 - Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état et organiser la réception et la distribution des éléments mobiliers d'un agencement intérieur selon le phasage du chantier.
 - Vérifier avec le client ou son représentant si les travaux des autres corps d'états sont terminés et que les supports sont aptes à recevoir des éléments mobiliers d'un agencement intérieur à poser et installer.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en amont et en aval de l'installation sur site. Il est à même de prendre des initiatives, de justifier ses modes opératoires. Il fait le choix des outils et des moyens nécessaires au chantier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre, des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement.

Critères de performance

La liste des matériels, des équipements et des outillages nécessaires aux travaux de pose et d'installation est exhaustive.

La préparation de menues pièces (bois, panneaux dérivés), répond aux spécificités et aux exigences propres à chaque chantier.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter un dossier d'installation et une documentation technique normative NF DTU.

Décrire de façon exhaustive l'ensemble des travaux à réaliser et préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement, des menues pièces de bois ou dérivés utiles aux travaux de pose et d'installation sur le chantier.

Situer le site du chantier (adresse, condition d'accès), définir les exigences propres au chantier (transport, approvisionnement, maintenance), et contacter le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.

Effectuer une maintenance de premier niveau afin de prolonger la durée de vie des matériels et outillages tout en permettant une sécurité optimale de l'opérateur.

Préparer le matériel et l'outillage nécessaire aux travaux de pose et d'installation sur le chantier.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	23/31

Sur des machines portatives ou semi-stationnaires, effectuer des opérations de débit, de corroyage et de profilage sur des bois massif.
Avec des machines portatives ou semi-stationnaires, effectuer des opérations de débit, de calibrage et de liaisonnage sur des panneaux dérivés.
Organiser, effectuer et protéger l'approvisionnement du chantier (éléments, ensembles mobiliers d'un agencement intérieur, équipements, etc.).
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS).
Evaluer les risques d'accident liés à la configuration du chantier et apporter une réponse en termes de prévention (documentation sur la prévention des risques).
Faire respecter les règles de sécurité lors de la manutention.
Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Connaissance de l'ensemble des savoir-faire, des clauses et des normes à satisfaire pour assurer la bonne réalisation des travaux de pose et d'installation dans le secteur BTP, tant au niveau de la qualité que de la sécurité (NF DTU).
Connaissance des caractéristiques des supports.
Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (INRS, OPPBTP, CARSAT, CSE).
Connaissance de l'outillage électroportatif.
Connaissance des moyens manuels et mécaniques de manutention.
Connaître les gestes et postures pour la manutention.
Connaissance des équipements et dispositifs de protection individuelle et collective.
Connaissance des textes réglementaires et normatifs associés à la sécurité.
Connaissance des principes de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
Connaissance des moyens de protection sur chantier.
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance de l'environnement chantier (se repérer sur un plan, accessibilité).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	24/31

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10 Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Effectuer la pose et l'installation d'éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usages privés et professionnels et s'assurer que la pose et l'installation sont conformes à l'ensembles des règles techniques et pratiques professionnelles.

- Préparer, protéger et sécuriser la zone de pose et d'installation.
- Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des éléments d'un agencement intérieur et émettre une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer la pose et l'installation.
- Vérifier l'emplacement et le dégagement des équipements sanitaires (ex : évacuation des eaux), et électriques (exemple : prises).
- Déposer si besoin des profils bâtiments ou de décorations (exemple : plinthe).
- Implanter des éléments de structure d'un agencement intérieur à partir des plans.
- Adapter des solutions ergonomiques en harmonie avec les contraintes physiques de l'homme ou les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Monter les éléments mobiliers (exemple : caisson), et installer les équipements (exemple : profilés, lampes de type LED, etc.).
- Positionner et régler les niveaux et les aplombs des éléments de structures d'un agencement intérieur.
- Liaisonner les éléments de structures d'un agencement intérieur et les fixer au support par des fixations ou scellements adaptés.
- Adapter et ajuster les éléments de type : fileur, plinthe, corniches, etc.
- Plaquer / affleurer de chants sans défaut de planéité, d'éclats, de rayures, ou d'irrégularités.
- Effectuer l'installation et le réglage des équipements, des accessoires et des organes en rotation ou en translation (ex : porte, tiroir), et assurer les dernières finitions.
- Contrôler la fixation, l'alignement et le liaisonnage des mobiliers d'un agencement intérieur.
- Vérifier les réglages et alignements des portes ou de tiroirs afin que ceci n'engendre pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets et assurer la protection du mobilier d'un agencement intérieur jusqu'à la réception.
- Renseigner les fiches de contrôle et chez un particulier, expliquer le fonctionnement et les modalités d'entretien des éléments installés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe et souvent en site occupé ou en coactivités avec les autres corps d'état, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. En fonction de l'importance des travaux de pose et d'installation il peut être assisté d'autres ouvriers en principe de qualification moindre. Les sites des chantiers, parfois éloignés du siège de l'entreprise, imposent dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée ou à la semaine, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité. Les risques pour la santé du professionnel sont liés à l'atmosphère (exemples : bruits des machines, poussières de bois), à l'usage de machines rotatives et outils de coupe (exemples : défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse, etc.), à la manutention de charges et au risque de chutes (exemple : travail en hauteur). La réglementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle et collective. Cette compétence touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier (PPSPS).

Critères de performance

L'appréciation des supports est correctement effectuée.

L'implantation, le positionnement, l'alignement, les niveaux, les aplombs et le liaisonnage des éléments de structures d'un agencement intérieur sont correctement effectués.

Les fixations des éléments de structures d'un agencement intérieur sont adaptées à la nature du support.

Les fileurs, plinthes, corniches, etc. ne laissent pas apparaître d'imperfections.

Les réglages et les alignements des équipements, des portes ou de tiroirs n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	25/31

Le lieu d'exécution des travaux de pose et d'installation est nettoyé et les déchets sont triés sélectivement (chutes, aérosols, produits emballage, etc.), puis évacués conformément à la réglementation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des éléments d'un agencement intérieur et émettre une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer la pose et l'installation.
Installer des équipements prenant en compte le handicap des personnes à mobilité réduite (PMR).
Protéger les biens existants et implanter les éléments mobiliers d'un agencement intérieur.
Effectuer le montage des éléments.
Réaliser des découpes (tuyauterie, passage de gaines, etc.).
Positionner, régler (niveaux et aplombs), liaisonner et fixer des éléments d'un agencement intérieur.
Positionner et fixer des quincailleries d'ameublement (charnières invisibles, coulisses de tiroir, etc.), et effectuer les différents réglages.
Ajuster, installer et fixer des bandeaux, plinthes, corniches, poignées, miroir, tablette en verre, etc.
Apporter des solutions techniques liées aux caractéristiques des travaux et en informer son hiérarchie.
Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état pour assurer sa propre prestation.
Décoder et exploiter un dossier d'exécution de pose et d'installation.
Utiliser les machines électroportatives, les outils de mesure et de traçage.
Repérer et utiliser des niveaux de référence.
Régler et utiliser les outillages d'implantation (niveau, laser).
Expliquer à une tierce personne le fonctionnement et les modalités d'entretien du mobilier installé.
Mettre en œuvre des modes opératoires et organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.
S'intégrer dans un collectif de travail.
Connaissance des règles de mise en œuvre (NF DTU).
Connaissance des caractéristiques de montage des éléments mobiliers d'un agencement intérieur (assembleurs, système 32, etc.).
Connaissance des règles de mise en œuvre des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.
Connaissance des normes d'ergonomie et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
Connaissance des règles de mise en œuvre des éléments décoratifs.
Connaissance de la lecture de plans.
Connaissance des outils de mesure et de traçage.
Connaissance de l'outillage électroportatif et de la maintenance de premier niveau.
Connaissance de la réglementation définissant les règles d'hygiène et de sécurité au travail (PPSPS).
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	26/31

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11
Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Installer et raccorder des évier, des vasques, des mélangeurs, etc., et s'assurer que les travaux sont conformes à l'ensemble des règles techniques et pratiques professionnelles.

- A partir des plans et nomenclatures, vérifier la position des équipements (alimentation, évacuation).
- Réaliser l'intégration et l'étanchéité des équipements sanitaires.
- Préparer et effectuer les raccordements aux différents réseaux conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Contrôler l'installation, la fixation, l'étanchéité, la conformité aux normes des équipements sanitaires avant leur mise en service.
- Nettoyer le chantier, évacuer des déchets et assurer la protection des équipements sanitaires.
- Renseigner les fiches de contrôle, et chez un particulier, expliquer le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le lieu d'exécution de l'installation, parfois éloigné du siège de l'entreprise, impose dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité. Elle nécessite l'utilisation de matériel électroportatif (défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse, etc.), en respectant les règles de sécurité.

Critères de performance

L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures.

Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler l'implantation des réseaux d'alimentation et d'évacuation.

Effectuer l'encastrement, l'étanchéité et la fixation des appareils sanitaires.

Raccorder les équipements sanitaires par flexibles au réseau d'alimentation.

Adapter l'évacuation des eaux usées au réseau.

Vérifier l'absence de fuite et le fonctionnement des équipements en conformité avec les prescriptions des fabricants.

Assurer la mise en service et la protection des appareils sanitaires.

Evacuer des déchets dans le respect environnemental.

Protéger les équipements et compléter les fiches de contrôle.

Expliquer à une tierce personne le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Mettre en œuvre des modes opératoires et organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance des règles de mise en œuvre (NF DTU 60.1).

Connaissance des produits d'étanchéité

Connaissance des caractéristiques et de la mise en œuvre des équipements sanitaires.

Connaissance de la lecture de plan.

Connaissance des outils de mise en œuvre des équipements sanitaires.

Connaissances des outils électroportatifs et de la maintenance de premier niveau.

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	27/31

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12
Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un
agencement intérieur.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Installer et raccorder des plaques de cuisson, des fours, des lave-vaisselles, des rubans de type LED, des réglettes de type LED, etc., et s'assurer que les travaux sont conformes à l'ensemble des règles techniques et pratiques professionnelles.

- Contrôler l'adéquation entre le réseau et le tableau électrique (dispositif de coupure d'urgence, disjoncteurs).
- A partir des plans et nomenclatures, vérifier la position des équipements électriques (éclairage, prises de courant, circuits spécialisés) ; ceux-ci doivent être adaptés à l'usage (indice de protection), non vétustes et conformes à la réglementation.
- Réaliser l'implantation et l'intégration des équipements électriques et électroménagers.
- Effectuer les raccordements aux différents réseaux conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Vérifier l'installation, la fixation, l'étanchéité, la ventilation, la conformité aux normes des équipements électriques et électroménagers avant leur mise en service.
- Nettoyer le chantier, évacuer les déchets et assurer la protection des équipements électriques et électroménagers.
- Renseigner les fiches de contrôle, et chez un particulier, expliquer le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Les chantiers, parfois éloignés du siège de l'entreprise, imposent dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité. Elle nécessite l'utilisation de matériel électroportatif (défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse...) en respectant les règles de sécurité. Pour la pose et le raccordement des circuits terminaux d'une cuisine, le professionnel effectue les travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau BS Interventions BT élémentaire.

Critères de performance

L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures.

Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Effectuer l'encastrement, la ventilation, l'étanchéité et la fixation des équipements électroménagers.

Installer des éclairages encastrés dans les éléments mobiliers d'un agencement intérieur.

Raccorder des équipements électriques et électroménagers.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Evacuer des déchets dans le respect environnemental.

Protéger les équipements et compléter les fiches de contrôle.

Expliquer à une tierce personne le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Mettre en œuvre des modes opératoires et organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance de la réglementation électrique (NF C 15-100).

Connaissance des caractéristiques des équipements électriques et électroménagers.

Connaissance des normes et sécurité électrique.

Connaissance des produits d'étanchéité.

Connaissance de la lecture de plan.

Connaissance des outils de mise en œuvre des équipements électriques.

Connaissance des outils électroportatifs et de la maintenance de premier niveau.

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	28/31

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel agit en conformité aux consignes et règles en usage dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail.

Critères de performance

Les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention liées à l'emploi sont connues.
Le choix des outils de manutentions est pertinent par rapport à l'opération visée.
Les règles de sécurité spécifiques sont respectées sur chaque machine utilisée.

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel réalise des plans, renseigne des tableaux et apporte ainsi des informations nécessaires à la fabrication.

Critères de performance

Les spécifications techniques du cahier des charges sont correctement identifiées.
Les plans d'exécution répondent aux besoins de la production.
Les tableaux permettent une exploitation efficace des informations contenues.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	29/31

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	30/31

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « Titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page
MAG	Référentiel Professionnel	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	31/31



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(RC)
DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE**

« MENUISIER AGENCEUR »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 1/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Menuisier Agenceur
Sigle du titre à finalité professionnelle : MAG
Niveau : V (3)
Équivalent code(s) NSF national équivalent : 234S – Fabrication, pose en menuiserie et charpente, fabrication de meubles
Équivalent code(s) Rome : H2206

2 – Modalités d'évaluation générales des titres à finalité professionnelle

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel de certification (RC) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 2/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle MAG

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre à finalité professionnelle par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 3/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve			
Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur. Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif. Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois. Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur. Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur. Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur. Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.	15 h 20 min	Six parties indépendantes. Partie n°01 : A partir d'un dossier technique, produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur. Partie n°02 : A partir d'un dossier technique, établir une analyse de fabrication d'un élément mobilier d'un agencement intérieur. Partie n° 03 : A partir d'un dossier technique, poser et installer un élément mobilier d'un agencement intérieur. Partie n°04 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et assembler un élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif. Partie n°05 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux. Partie n°06 : Effectuer les gestes professionnels pour une pulvérisation pistolet.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Questionnaire professionnel	Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur. Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition. Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur. Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur. Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur.	01 h 00 min	Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat		16 h 40 min	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 4/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.
Pour respecter la conformité du plateau technique et éviter une attente aux machines, les sujets sont effectués dans l'ordre chronologique suivant :

Pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant d'examen.

Partie n°01 d'une durée de 02 h 00 min.
À partir d'un dossier technique, produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur :
• Produire un plan de fabrication pour un mobilier d'agencement intérieur.
• Renseigner des nomenclatures pièces et quincailleries pour un mobilier d'agencement intérieur.
• Imprimer les productions attendues.
Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise un logiciel bureautique (tableur), et un logiciel de dessin assisté par ordinateur.

Partie n°02 d'une durée de 01 h 00 min.
À partir d'un dossier technique, établir une analyse de fabrication d'un élément mobilier d'un agencement intérieur :
• Sur des plans, repérer et analyser chaque pièce pour en connaître toutes les phases d'usinage.
• Classer les phases dans l'ordre chronologique et déterminer les différentes opérations.
• Identifier les machines stationnaires et portatives.
• Déterminer les outils de coupe (forme, profil) et définir le positionnement et leur réglage (côtes d'usinage, tolérances).
Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise des documents types mis à sa disposition.

Pour respecter la conformité du plateau technique et éviter une attente aux machines, les épreuves sont divisées en 2 groupes par tirage au sort en présence d'un surveillant d'examen.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 5/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Partie n°03 d'une durée de 03 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, poser et installer un élément mobilier d'un agencement intérieur :

- Effectuer une liste de matériels, d'équipements d'outillages essentielles à la pose et l'installation.
- Préparer de menues pièces pour répondre aux spécificités du chantier.
- Effectuer la réception du support et renseigner la fiche associée à cette opération.
- Implanter, positionner et régler les niveaux et aplombs d'un élément d'agencement intérieur.
- Adapter et ajuster les éléments de type : fileur, plan de travail, crédence, etc.
- Plaquer / affleurier des chants sans défaut de planéité, d'éclats, de rayures, ou d'irrégularités.
- Effectuer l'installation et le réglage des équipements, des accessoires et des organes en rotation ou en translation (ex : porte, tiroir), et assurer les dernières finitions.
- Vérifier les réglages et alignements des portes ou de tiroirs afin que ceci n'engendre pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation des déchets.

Partie n°04 d'une durée de 03 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, fabriquer et assembler un élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif :

- Analyser et exploiter les différents documents de fabrication.
- Liaisonner des pièces entre-elles par ajouts de composants ou de quincailleries spécifiques et vérifier l'ajustage et l'affleurage des arasements (vis, assembleurs, lamelles d'assemblage, tourillons, etc.).
- Usiner des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Monter et stocker l'élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif en attente de finition.

Pour tous les candidats en simultané en présence du jury.

Partie n°05 d'une durée de 06 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux.

- Calibrer, percer, défoncer et profiler des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Liaisonner des pièces entre-elles par ajouts de composants et de quincailleries spécifiques et en vérifier l'ajustage et l'affleurage.
- Positionner des organes de rotation, de condamnation ou de translation mentionnés dans les documents de fabrication.
- Débiter, encoller et affleurier des panneaux décors ou stratifiés sans défaut de planéité et sans créer d'éclats de rayures, ou d'irrégularités.
- Monter un élément d'agencement intérieur.

Les candidats effectuent la mise en situation les uns après les autres en présence du jury.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 6/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Partie n°06 d'une durée de 00 h 20 min.
Face au jury le candidat effectue les gestes professionnels pour une pulvérisation pistolet.
Ce temps permet au jury d'observer et d'évaluer la maîtrise des gestes professionnels.

- Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**
Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats.
Le questionnaire professionnel porte sur :
- Les relevés effectués sur chantier pour un agencement intérieur.
 - La maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur.
 - La préparation d'un élément mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.
 - L'installation et le raccordement des équipements sanitaires à usage privé ou professionnel.
 - L'installation et le raccordement des équipements électriques et électroménagers à usage privé ou professionnel.

Le questionnaire professionnel est composé d'une trentaine de questions.

Précisions pour le candidat VAE :
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 7/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation			
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions	Questionnement
Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel						
Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur.	Le croquis respecte les proportions. Les relevés dimensionnels et géométriques reportés permettent une exploitation postérieure. La description de l'espace à agencer est précise et les paramètres du support (nature, état, rectitude, etc.), sont pris en compte. Les conditions d'accès et autres singularités sont précisées.	☐	☐	☒	☐	
Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.	Les plans respectent le cahier des charges et permettent de lancer la production. La nomenclature pièces est traitée dans sa totalité. La nomenclature quincailleries est abordée de manière complète et sans rien oublier.	☒	☐	☐	☐	
Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur.	Un entretien régulier des machines permet un fonctionnement garantissant la production et la sécurité. Sur une machine laissant apparaître un dysfonctionnement, la cause est correctement identifiée et signalée. La vérification des dispositifs de sécurité est effectuée et d'éventuelles anomalies rencontrées au cours de ces contrôles sont signalées. Les outils de coupe, fers, contre-fers et plaquettes sont régulièrement contrôlés. Le lieu de travail et de circulation entre les machines est maintenu propre.	☐	☐	☒	☐	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 8/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation			
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions	Questionnement
Établir un processus de fabrication en agencement intérieur.	L'analyse de fabrication respecte les moyens de production et les phases, sous-phases et opérations sont clairement définies. Le choix, le positionnement et le réglage des outils de coupe sont adaptés à l'usinage attendu et les moyens de contrôle sont identifiés. Le processus de fabrication est exploitable par un tiers.	☒	☐	☐	☐	☐
Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif.	La liaison des pièces respecte les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies dans les documents de fabrication. L'usinage des pièces respecte les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies dans les documents de fabrication. L'ouvrage respecte les caractéristiques dimensionnelles et géométriques demandées. L'absence de rayures, de chocs, de colles et de traces diverses permet l'application d'une finition.	☒	☐	☐	☐	☐
Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois.	Le choix des outils de coupe est conforme aux formes et profils définis dans le document de fabrication. Le montage, le positionnement et le réglage des outils de coupe respectent les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les plans. Les gestes, postures et équipements de protection individuelle sont adaptés à la situation de travail. Les dispositifs de captage des systèmes d'aspiration industriels fixes ou mobiles sont régulièrement vérifiés.	☒	☐	☐	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 9/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel						
Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.	Le contrôle permet le traitement des non-conformités. Le choix des abrasifs et matériels permet d'atteindre le niveau de qualité demandé. Le ponçage respecte la gestuelle et les conditions des règles d'hygiène et de sécurité. Le nettoyage du poste de travail et de son environnement est effectué.	☐	☐	☒	☐	
Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel						
Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.	La liste des matériels, des équipements et des outillages nécessaires aux travaux de pose et d'installation est exhaustive. La préparation de menues pièces (bois, panneaux dérivés), répond aux spécificités et aux exigences propres à chaque chantier.	☒	☐	☐	☐	
Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.	L'appréciation des supports est correctement effectuée. L'implantation, le positionnement, l'alignement, les niveaux, les aplombs et le liaisonnage des éléments de structures d'un agencement intérieur sont correctement effectués. Les fixations des éléments de structures d'un agencement intérieur sont adaptées à la nature du support. Les fileurs, plinthes, corniches, etc.ne laissent pas apparaître d'imperfections.	☒	☐	☐	☐	
Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur.	L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures. Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur. Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.	☐	☐	☒	☐	
Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.	L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures. Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur. Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.					
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet						
Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 10/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur
	Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur
	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur
	Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois
	Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif.
	Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.
	Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur.
	Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.
	Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.
	Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.
Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème	Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur.
	Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 11/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MAG

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le questionnaire professionnel.

Mise en situation professionnelle :

Le jury est présent pour la **partie n°05** de la mise en situation professionnelle et observe le candidat.
Le jury est présent pour la **partie n°06** de la mise en situation professionnelle et observe le candidat.
Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.
À la suite de la **partie n°06** de la mise en situation professionnelle, le jury évalue le candidat.
Une fois toutes les évaluations réalisées le jury mène l'entretien final avec le candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel.
Un surveillant d'examen est présent pendant les quatre premières parties de la mise en situation professionnelle.
Le surveillant d'examen garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect des conditions suivantes :
- les échanges oraux et via le réseau informatique entre les candidats sont respectivement interdits et bloqués.
- les téléphones, smartphones, tablettes et périphériques de stockage (hormis celui fourni par l'organisateur), sont interdits.
Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 12/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	



**REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE
COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

MENUISIER AGENCEUR

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date d'effet	Date de fin	Page 13/34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

CCP 1

Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 14 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve			
Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur. Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif. Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois. Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.	11 h 00 min	Quatre parties indépendantes. Partie n°01 : A partir d'un dossier technique, produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur. Partie n°02 : A partir d'un dossier technique, établir une analyse de fabrication d'un élément mobilier d'un agencement intérieur. Partie n° 03 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif. Partie n°04 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur.	00 h 20 min	L'entretien technique porte sur le processus de fabrication.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur. Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur.	00 h 10 min	Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		11 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.
La mise en situation professionnelle est organisée en simultanée pour tous les candidats.
A la fin du temps imparti, le candidat remet au surveillant l'ensemble de sa production et dossiers mis à sa disposition.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 15 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Pour tous les candidats en simultan  en pr sence d'un surveillant d'examen.
Pour respecter la conformit  du plateau technique et  viter une attente aux machines, les sujets sont effectu s dans l'ordre chronologique suivant :

Partie n 01 d'une dur e de 02 h 00 min.
  partir d'un dossier technique, produire des plans d'ex cutions et  tablir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement int rieur :

- Produire un plan de fabrication pour un mobilier d'agencement int rieur.
- Renseigner une nomenclature pi ces et quincailleries pour un mobilier d'agencement int rieur.
- Imprimer les productions attendues.

Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise un logiciel bureautique (tableur), et un logiciel de dessin assist  par ordinateur.

Partie n 02 d'une dur e de 01 h 00 min.
  partir d'un dossier technique,  tablir une analyse de fabrication d'un  l ment mobilier d'un agencement int rieur :

- Sur des plans, rep rer et analyser chaque pi ce pour en conna tre toutes les phases d'usinage.
- Classer les phases dans l'ordre chronologique et d terminer les diff rentes op rations.
- Identifier les machines stationnaires et portatives.
- D terminer les outils de coupe (forme, profil) et d finir le positionnement et leur r glage (c tes d'usinage, tol rances).

Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise des documents types mis   sa disposition.

Pour respecter la conformit  du plateau technique et  viter une attente aux machines, les  preuves sont divis es en 2 groupes par tirage au sort en pr sence d'un surveillant d'examen.

Partie n 03 d'une dur e de 04 h 00 min.
  partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un  l ment mobilier d'un agencement int rieur en bois massif :

- Analyser et exploiter les diff rents documents de fabrication.
- Liaisonner des pi ces entre-elles par ajouts de composants ou de quincailleries sp cifiques et v rifier l'ajustage et l'affleurage des arasements (vis, Domino, tourillons, etc.).
- Usiner des pi ces en respectant les positions, les dimensions, les tol rances et la g om trie d finies sur les documents de fabrication.
- Monter et stocker l' l ment mobilier d'un agencement int rieur en bois massif en attente de finition.

Sigle	Type de document	Code titre national �quivalent	Intitul� de la formation	Date de d�but	Date de fin	Page 16 /34
MAG	R�f�rentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Partie n°04 d'une durée de 04 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux.

- Calibrer, percer, défoncer et profiler des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Liaisonner des pièces entre-elles par ajouts de composants et de quincailleries spécifiques et en vérifier l'ajustage et l'affleurage.
- Positionner des organes de rotation, de condamnation ou de translation mentionnés dans les documents de fabrication.
- Débitier, encoller et affleurer des panneaux décors ou stratifiés sans défaut de planéité et sans créer d'éclats de rayures, ou d'irrégularités.
- Monter un élément d'agencement intérieur

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'**entretien technique** d'une durée de 00 h 20 min est réalisé de manière individuelle et se déroule dans une salle dédiée et neutre. Le jury consulte le processus de fabrication avant de mener l'entretien technique avec le candidat.

Lors de cet entretien technique :

- Le candidat présente sa production au jury.
- Pendant cette présentation, le jury est amené à interroger le candidat.
- L'entretien technique permet au jury d'accéder au raisonnement professionnel du candidat.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats.

Le questionnaire professionnel porte sur la maintenance de premier niveau des outils de production en agencement intérieur et les relevés sur chantier.

Le questionnaire professionnel est composé d'une dizaine de questions.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 17 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Le jury est présent pour l'entretien technique.

A l'issue du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle :

- Le jury corrige le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.
- Le jury consulte le processus de fabrication et mène ensuite l'entretien technique avec le candidat en dehors de toute autre présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle.

Le surveillant d'examen garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect des conditions suivantes : les échanges oraux, téléphones, smartphones et tablettes sont interdits.

Un référent prévention chargée de la sécurité est présent pendant toute la durée de la Mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 18 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

CCP 2

Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 19 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve			
Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur	00 h 20 min	Face au jury le candidat effectue les gestes professionnels d'une pulvérisation pistolet. Ce temps permet au jury d'observer et d'évaluer la maîtrise des gestes professionnels
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition	00 h 20 min	Le jury questionne le candidat sur la préparation d'un élément mobilier d'un agencement intérieur ouvrage en vue d'une finition par pulvérisation
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.
Important : Pour respecter la conformité du plateau technique, les candidats effectuent les uns après les autres la mise en situation en présence du jury

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé de manière individuelle et se déroule dans une salle dédiée et neutre.
L'entretien technique se fait après la mise en situation professionnelle.
Le jury questionne le candidat sur le traitement des non-conformités, le choix des abrasifs et des matériels et les techniques de ponçage.
L'entretien technique permet au jury d'accéder au raisonnement professionnel du candidat.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 20 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent pour la mise en situation professionnelle pour observer le candidat.
Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.
À la suite de la mise en situation professionnelle, le jury évalue le candidat.
Le jury mène l'entretien technique avec le candidat en dehors de toute autre présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un référent prévention chargée de la sécurité est présent pendant toute la durée de la Mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 21 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

CCP 3

Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 22 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve			
Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur. Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.	03 h 00 min	A partir d'un dossier technique, poser et installer un élément mobilier d'un agencement intérieur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.	00 h 20 min	L'entretien technique porte sur la préparation et l'organisation de la pose et l'installation d'un élément mobilier d'un agencement intérieur.
▪ Questionnaire professionnel	Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur. Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.	00 h 20 min	Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 40 min	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 23 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.
La mise en situation professionnelle est organisée en simultanée pour tous les candidats.
A la fin du temps imparti, le candidat remet au surveillant l'ensemble des dossiers mis à sa disposition.

À partir d'un dossier technique :

- Effectuer une liste de matériels, d'équipements d'outillages essentielles à l'installation.
- Préparer de menues pièces pour répondre aux spécificités du chantier.
- Effectuer la réception du support et renseigner la fiche associée à cette opération.
- Implanter, positionner et régler les niveaux et aplombs d'un élément d'agencement intérieur.
- Adapter et ajuster les éléments de type : fileur, plan de travail, crédence, etc.
- Plaquer / affleurer de chants sans défaut de planéité, d'éclats, de rayures, ou d'irrégularités.
- Effectuer l'installation et le réglage des équipements, des accessoires et des organes en rotation ou en translation (ex : porte, tiroir), et assurer les dernières finitions.
- Vérifier les réglages et alignements des portes ou de tiroirs afin que ceci n'engendre pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation des déchets.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé de manière individuelle et se déroule dans une salle dédiée et neutre.
L'entretien technique se fait après la mise en situation professionnelle.
Le jury questionne le candidat sur la liste de matériels, d'équipements et d'outillages essentiels à l'installation, la préparation de menues pièces et l'appréciation des supports.
L'entretien technique permet au jury d'accéder au raisonnement professionnel du candidat.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 24 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats

Le questionnaire professionnel porte sur :

- L'installation et le raccordement des équipements sanitaires à usage privé ou professionnel.
- L'installation et le raccordement des équipements électriques et électroménagers à usage privé ou professionnel.

Le questionnaire professionnel est composé d'une dizaine de questions.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Le jury est présent pour l'entretien technique.

A l'issue du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle, le jury corrige le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Le jury mène l'entretien technique avec le candidat en dehors de toute autre présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 25 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle.
Le surveillant d'examen garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect des conditions suivantes : les échanges oraux, téléphones, smartphones et tablettes sont interdits.
Un référent prévention chargée de la sécurité est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 26 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Annexe 1
Plateau technique d'évaluation
Menuisier Agenceur

Locaux		
Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle comprenant l'ensemble des postes de travail informatiques des candidats pour la mise en situation professionnelle. Un parc machines dédié à l'usinage des pièces avec systèmes d'aspiration et de filtration des poussières intégrés. Une zone dédiée à l'assemblage et au montage avec mise à disposition de systèmes d'aspiration mobiles au poste de travail. Une zone dédiée à la pulvérisation. Une zone dédiée à la pose et l'installation avec mise à disposition de systèmes d'aspiration mobiles au poste de travail.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les locaux sont équipés en alimentation en air comprimé et électrique pour le fonctionnement des machines collectives ou individuelles. Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres. Prévoir les zones de circulation.
Questionnement professionnel	Un local fermé équipé au minimum d'une table et de trois chaises.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La disposition des tables est réalisée de manière à permettre la libre circulation et la surveillance
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 27 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultan  pendant l preuve  

D�signation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultan� pendant l�preuve	Observations
Postes de travail	1	Un poste de travail pour chaque machine stationnaire	1	Le parc machines est mutualis�. Toutefois pour des raisons de s�curit� et d�quit� les machines sont utilis�es � tour de r�le par les candidats
	1	Surface de pose de 5 m2 pour la pose et l'installation	1	Sans objet
Machines	1	D�gauchisseuse	16	Minimum : Largeur utile de travail 410 mm
	1	Entra�neur pour toupie	8	T�te pivotante spatiale. 3rouleaux d'entr�e en caoutchouc mi-dur. Variateur 3,0 – 8,0 m/mn
	1	Machine automatique de per�age et d'insertion	8	M�canisme de per�age interchangeable s�rie de per�age syst�me 32. M�canisme de per�age interchangeable charni�re avec mandarin. Extension de table r�gle de but�e
	1	Machine portative : Ponceuse orbitale 150 mm	8	Sans objet
	1	Machine portative : Affleureuse	4	Diam�tre de l'outil : 25 mm Puissance minimum : 530 W
Machines	1	Machine portative : Aspirateur	4	Classe M (EN60335-2-69� Compatible machines portatives
	1	Machine portative : Fraiseuse � domino	8	Puissance mini : 420 W Diam�tre outil : 4,5,6,8,10 mm Profondeur de coupe : 30 mm R�glage guide : 0 90�
	1	Machine portative : Fraiseuse � lamelles	4	Diam�tre de l'outil : 110 mm Profondeur de coupe : 20 mm R�glage guide : 0 � 90�

Sigle

Type de document

Code titre national  quivalent

Intitul  de la formation

Date de d but

Date de fin

Page 28 /34

MAG

R f rentiel de Certification

TP-00288

Menuisier Agenceur

21/10/2022

20/10/2027

	1	Machine portative : Rail de guidage scie plongeante	8	Longueur mini : 1400 mm
	1	Machine portative : Scie à onglets radiale	8	Puissance mini : 1000 W Diamètre de lame mini : 190 mm Coupe 300 x 52 mm à 90°
	1	Machine portative : Scie circulaire plongeante	8	Profondeur de 0 à 56 mm à 90° Profondeur de 0 à 40 mm à 45°
	1	Machine portative : Scie circulaire	16	Profondeur maxi de coupe : 55 mm à 90°
	1	Machine portative : Visseuse sans fil	2	2 batteries, chargeur, coffret Alimentation : 12 V – 2 Ah Vitesse rotation 0 / 400 tr/mn 0/1500 tr/mn Mandrin 10 MM
	1	Machine portative : Tourillonneuse	16	Sans objet
	1	Machine portative : Plaqueuse de chants portative	16	Façonnage des chants de panneaux avec chants en bois, plastique ou composites. Façonnage des chants de pièces simples à angle droit jusqu'à la forme libre complexe
	1	Plaqueuse de chants stationnaire	16	Epaisseur des chants 0,4 – 2 mm Epaisseur des panneaux 10 – 45 mm
	1	Raboteuse	16	Minimum : Largeur utile de travail 410 mm
	1	Scie à format	16	Hauteur de coupe à 90° / 45° 150 mm / 108 mm Inclinaison d'arbre 90° - 45° Capacité de coupe en parallèle 1300 / 1525 mm Longueur de coupe mini 300 mm Guide butée tronçonner inclinable guide d'onglets Guide d'onglets sur chariot Lecture digitale de l'inclinaison Contrôle numérique de monte et baisse de la lame
Machines	1	Scie à panneaux verticale	16	Hauteur mini de coupe verticale 2100 mm Coupe mini horizontale 4000 mm Rouleaux d'appui Inciseur avec lame au carbure Afficheur digital pour l'axe horizontale et vertical Variateur de vitesse

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 29 / 34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

	1	Toupie	8	Equipement : • Guide à barrette de sécurité • Guide de travail à l'arbre pour exécuter en toute sécurité les opérations de profilage courbe à la toupie
Outils / Outillages	1	Caisse à outils	1	Sans objet
	1	Jeu de mèches carbure droite et chanfrein	16	Pour affleureuse
	1	Jeu de mèches droite et gauche : • Diamètre : 5,6,8,10,15,20 et 35 mm • Longueur : 57 et 70 mm	16	Comptabilité avec machine automatique de perçage et d'insertion d'atelier
	1	Lot de : - 4 serre-joints dormants avec capacité de serrage de 1500mm - 8 serre-joints à pompe à rotule (observations) - 2 presses à ruban	4	-2 serre-joints à pompe à rotule de 400 mm saillie de 80 mm -2 serre-joints à pompe à rotule de 600 mm - saillie de 80 mm -2 serre-joints à pompe à rotule de 400 mm saillie de 80 mm -2 serre-joints à pompe à rotule de 800 mm saillie de 100 mm -2 serre-joints à pompe à rotule de 1000 mm saillie de 100 mm
	1	Lot outils (Crayon mine tendre, craie, ruban 3m, double-mètres pliant, jeu de ciseaux à bois, scie égoïne coupe fine, monture de scie à métaux, couteau à lame rétractable, maillet caoutchouc, marteau de menuisier, tournevis porte-embouts ¼ magnétique, jeu d'embouts de vissage assortis, jeu de clés mâles 6 pans, tenaille russe, brosse plate nylon, etc.)	1	Pour caisse à outils
	1	Lot outils de réglage et contrôle	8	Règle de toupilleur, règleur HEBOR, jauge de profondeur, pied à coulisse 1/100 ^{ème} , réglets, rapporteur d'angle
	1	Porte-outils à feuillure extensible de 30 à 60 mm	16	Plaquettes carbures
Outils / Outillage	1	Porte-outils à géométrie variable	16	Plaquettes carbures
	1	Porte-outils à rainner extensible de 5 à 9.5 mm	16	Plaquettes carbures
	1	Porte-outils à rainner extensible de 8 à 15.5 mm	16	Plaquettes carbures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 30 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

	1	Porte-outils hélicoïde à calibrer avec guide à billes	16	Coupe progressive Plaquettes carbures Diamètre mini 80 mm Hauteur mini 100 mm
Équipements	1	Table pour montage	2	Dimensions plateau : 2500 x 1220 mm
	1	Table pour ponçage / égrenage	16	Sans objet
	1	Ecran d'ordinateur	1	15 ou 22 pouces
	1	Ordinateur individuel de bureau PC Windows dont les caractéristiques respectent les recommandations minimales des éditeurs des logiciels. Ports USB indispensables. Les espaces mémoire accessibles au candidat sont formatés et 50 Go minimum sont disponibles	1	L'ordinateur doit être vidé de tout fichier de travail avant le démarrage de la session
	1	Imprimante A4 A3	16	En réseau
	1	Suite bureautique	1	Excel (tableur), Word (traitement de texte), Power Point (Présentations)
	1	Logiciel de DAO	1	Le logiciel doit être initialisé à l'état par défaut de l'éditeur : paramètres utilisateurs, gabarits, bibliothèques, fichiers modèles.
	1	Lot de périphériques d'ordinateur : Clavier AZERTY + Souris	1	Sans objet
	1	Table suffisamment grande pour accueillir l'écran, les périphériques	1	Sans objet
	1	Chaise de bureau	1	Ergonomique
	1	Tableau avec ses consommables. Il peut être blanc (exemple : Velléda), en ardoise ou en papier. Il peut être mural ou chevalet		Cette ressource peut être utilisée lors de l'entretien technique
	1	Cabine de peinture pour l'application de vernis équipée d'un pistolet à pulvérisation d'air pneumatique à alimentation par gravité avec un compresseur silencieux et d'un chariot mobile de séchage	16	Option 1
	1	Un simulateur peinture permettant d'exécuter le geste professionnel	16	Option 2
Équipements de protection	1	Protection auditive à usage unique	1	Conforme à la norme EN 352-2
	1	Chaussures de sécurité	1	Conforme à la norme EN ISO 20235

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 31 / 34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

individuelle (EPI) ou collective	1	Gants manutention	1	Conforme à la norme EN 388
	1	Lunettes de protection	1	Conforme aux normes EN 166 et EN 170
	1	Masque jetable pliable classe FFP2		Conforme à la norme EN 149-1
Matières d'œuvres	1	Lot de bois et panneaux dérivés	1	Sans objet
	1	Lot de consommables (Vis, pointe, colles, mastics, chiffons, etc.)	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries agencement (ferrures d'assemblages, charnières invisibles, poignées, etc)	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries bâtiment (Fiches, paumelles, serrures, etc.)	1	Sans objet
	1	Lot de fournitures de bureau : 1 gomme, 2 crayons et 20 feuilles blanches format A4	1	Sans objet
Documentations	1	Fiches sécurité machines stationnaires et portatives	16	Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 32 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle Menuisier Agenceur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Menuisier Agenceur Ancien Titre		Menuisier Agenceur Nouveau Titre
CCP	Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation	CCP	Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel
CCP	Aucune correspondance	CCP	Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel
CCP	Réaliser un aménagement d'espace à usage d'habitation	CCP	Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel
CCP	Fabriquer et installer un agencement d'espace à usage professionnel		

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 33 / 34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle
Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session
Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique
L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel
Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)
Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)
Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final
Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 34 /34
MAG	Référentiel de Certification	TP-00288	Menuisier Agenceur	21/10/2022	20/10/2027	

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

1) Dénomination juridique complète :

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (C.F.P.A.)

- Adresse géographique : Lot 222, quartier BUCHIN, derrière l'école FAUTAU Val, Pirae, Tahiti, Polynésie française
- Adresse postale : BP 5610 Pirae – Tahiti – Polynésie française
- Téléphone : 40 50 74 50 E-mail : courrier@cfpa.pf

2) **Forme juridique** : Etablissement public à caractère administratif

Texte de référence :

- Délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 modifiée portant création d'un établissement public administratif dénommé « Centre de formation professionnelle pour adultes » ;
- Arrêté n° 912 CM du 14 juin 2019 modifié relatif aux nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement du Centre de formation professionnelle pour adultes (C.F.P.A.).

3) **Personne chargée, au sein de l'organisme, du suivi de ce dossier**

- Nom : Jean-Michel BLANCHEMANCHE - Fonction : Directeur Général
- Téléphone : 40 50 74 50
- E-mail : jean-michel.blanchemanche@cfpa.pf

4) **Activités de l'organisme**

- Activité principale : Formation professionnelle pour adultes